Informations Ecole primaire Marly Grand-Pré

Rentrée 2026 - 2027



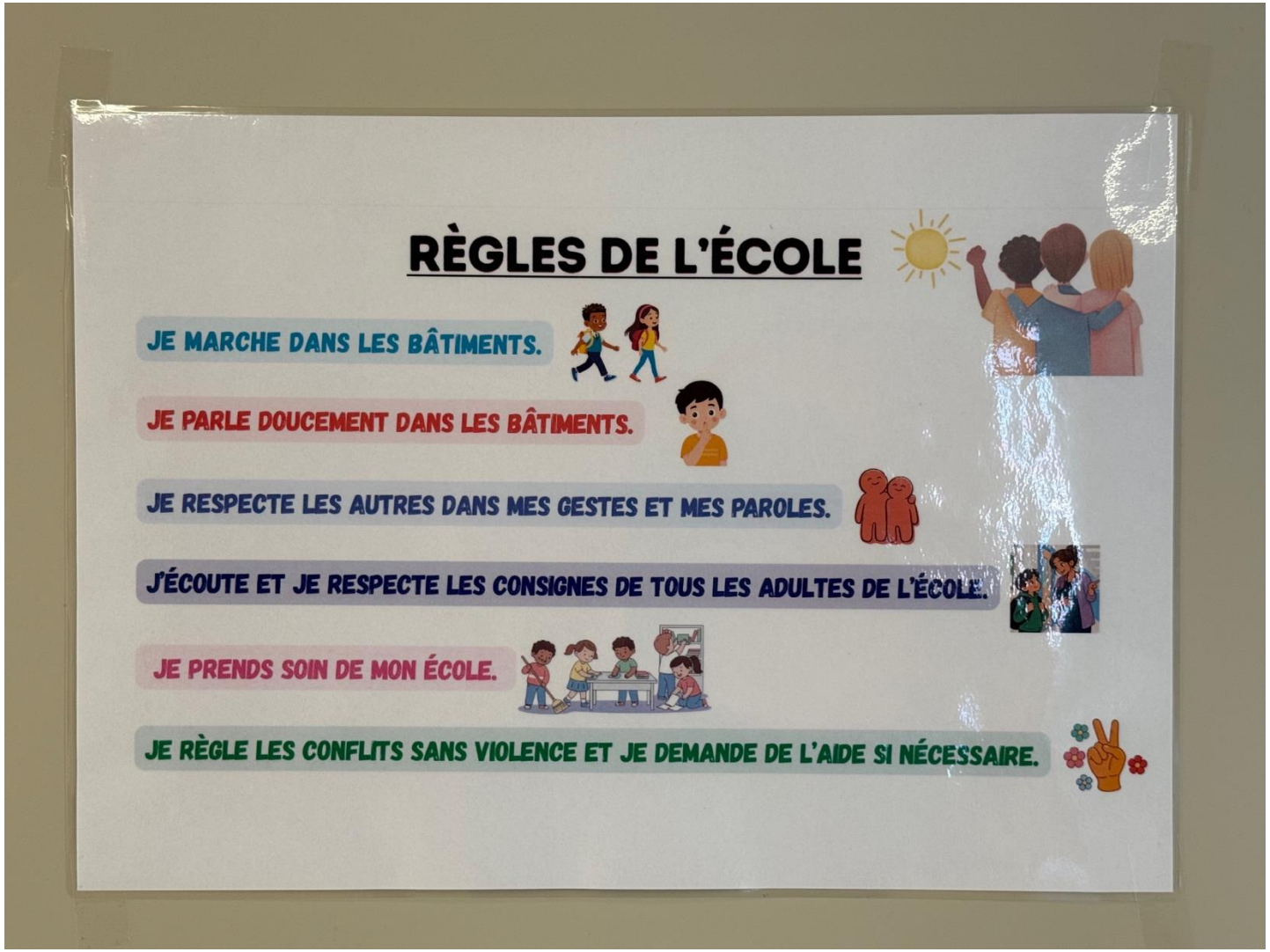
Bulletin d'information

- Vous le trouverez en ligne :

https://www.marly.ch/enseignement-et-formation/cercle-scolaire-et-ecoles

Si vous souhaitez une version « papier », n'hésitez pas à demander à l'enseignant-e.

Règles de vie



Faire société à l'école

Les élèves sont de futurs citoyens et les règles sont « identiques » que l'on soit à l'école ou dans la vie active.

C'est pour cela que les écoles de Marly ont adopté un dispositif élaboré par M. Bruno Humbeeck, psychopédagogue.

3 piliers :

1. **Les espaces de parole** : des moments organisés où les enfants peuvent dire ce qu'ils ressentent et vivent pour apprendre à mieux se comprendre et trouver ensemble des solutions.
2. **Les cartons (jaune-rouge)** qui matérialisent les conséquences de comportements inacceptables. Au carton rouge, l'élève doit s'expliquer devant le conseil des responsabilités.
3. **Aménagement des espaces extérieurs** : dans la cour, différents espaces sont aménagés pour que chaque enfant trouve sa place. Chacun peut choisir l'activité qu'il préfère dans le respect des autres.

Faire société à l'école





Faire société à l'école

Pourquoi un élève reçoit un carton ?

Pour une agression physique, l'atteinte aux biens, les insultes racistes, sexistes ou homophobes, le manque de respect vis-à-vis des personnes chargées de faire respecter les règles au sein de l'établissement, l'utilisation asociale des réseaux sociaux…

Jaune…

L'élève qui transgresse une des règles ci-dessus recevra un carton jaune la première fois et rouge la deuxième.

Quelle est la suite ?

Les parents sont informés par Klapp par un message standard. Ce qui est attendu de l'élève, c'est une REPARATION, c'est-à-dire trouver un moyen de réparer le tort causé.

Faire société à l'école

Rouge…

Le comportement de l'élève est inadéquat. La réparation ne semble pas être une mesure adaptée pour que l'élève saisisse la gravité de son geste ou de ses paroles.

Afin de réfléchir à la situation, l'élève est convoqué au conseil des responsabilités, composé de la direction, de la TSS et de deux enseignant-e-s.

Assisté ou non par un adulte de l'école, il exposera les faits et le pourquoi de son geste. Une sanction sera décidée (selon les articles 67-68 du règlement de la loi sur la scolarité obligatoire).

NB : le carton rouge reste exceptionnel. Nous souhaitons vivement que les élèves puissent prendre la mesure de leurs actes dès le carton jaune.

Relation école-famille

- La collaboration entre la famille et l'école est importante : l'enfant est entouré d'une petite équipe qui l'accompagne dans ses apprentissages.
- Pour bien communiquer, nous avons préparé deux documents :
    - Communication
    - Entretien

Relation école-famille



Chers parents,

Nous vous envoyons ce document pour vous présenter le déroulement des entretiens entre les familles et l'école. Il contient des informations utiles pour préparer la rencontre avec les enseignant·e·s de votre enfant.

Dans ce document, vous trouverez :

- les informations pratiques sur l'entretien (complétées par l'enseignant-e) ;
- les différents thèmes qui peuvent être discutés ;
- une page pour noter vos questions avant la rencontre ;
- des exemples et des pictogrammes qui peuvent aider votre enfant à participer à l'entretien.

Nous vous invitons à lire ce document avant l'entretien et à le compléter si vous le souhaitez (facultatif). Cela nous aidera à avoir un échange clair et constructif autour du parcours scolaire de votre enfant. Nous vous remercions de votre collaboration et nous nous réjouissons de vous rencontrer.

La direction et l'équipe enseignante de l'Ecole primaire Marly Grand-Pré



Chers Parents, ...

Communication

Ecole primaire
Marly Grand-Pré

Edition 2026

https://ecole-marlygrandpre.ch

Communiquer

Klapp est le moyen officiel de communication de l'école avec les parents : demander un rendez-vous pour un entretien, annoncer une absence pour maladie ou un rendez-vous médical... L'école vous transmet un maximum d'informations importantes par ce canal (sorties scolaires, entretiens, ...).
Les enseignant•e•s vous répondront selon l'horaire qu'ils-elles vous ont transmis.

L'entretien en présentiel est la communication à privilégier pour parler de la situation de votre enfant.

Mon enfant est malade.

Nouvelle absence : le message est distribué aux enseignant•e•s concerné•e•s.

Mon enfant a un rendez-vous médical.

Nouvelle absence : le message est distribué aux enseignant•e•s concerné•e•s.

J'aimerais demander un entretien aux enseignant•e•s.

Nouveau message : le message est distribué aux enseignant•e•s que vous aurez sélectionné•e•s. Attention à sélectionner les 2 enseignant•e•s titulaires si vous voulez souhaiter un entretien.

Congés

Demande de congé Joker :

Délai : 1 semaine avant

Compléter le formulaire et le transmettre à l'enseignant-e (via papier)



>> Si votre demande respecte les règles, il n'y aura pas de courrier de décision de la direction. Seul un retour des enseignant•e•s vous parviendra (par Klapp ou autre).

Demande de congé spécial :

Délai : 3 semaines avant

Compléter le formulaire et le transmettre à l'enseignant-e (via papier) avec justificatifs



Attention, si vous avez plusieurs enfants concernés par la demande, informer tou•te•s les enseignant•e•s y compris le cycle d'orientation. Merci!

>> Un courrier de décision de la direction d'école doit vous parvenir : la demande est acceptée ou refusée.

FORMULAIRES :

Les formulaires se trouvent sur le site de l'école à l'adresse suivante :
https://ecole-marlygrandpre.ch/demandes-de-congesr/

Une version "papier" peut être demandée auprès de la direction ou des enseignant•e•s.



Parents

Ecole primaire
Marly Grand-Pré

Edition 2026

Entretien

Prénom de l'élève : _____

Date et heure : le _____ à _____

But(s) de la rencontre :

O Bilan scolaire
O Mesures d'aide (MAO, MAR...)
O Passage au CO
O Apprentissages
O Comportement
O Autre : _____

Présence de l'enfant souhaitée : O Oui O Non

Exemple d'entretien



Pictogrammes

pour les enfants

Durant l'entretien, il sera demandé à votre enfant de dire quelques mots. Voici quelques exemples d'images qui seront à sa disposition pour faire son portrait...



et chez les plus petit•e•s aussi...



Préparation facultative

pour les parents

Quelles sont les questions que j'aimerais poser durant l'entretien ?

_____

_____

_____

_____

Quelques exemples de questions...

📖 **Apprentissages**
→ *Comment se situe mon enfant par rapport aux attendus de sa classe ?*

🧠 **Méthodes de travail**
→ *Comment puis-je l'aider efficacement à la maison ?*

👥 **Comportement**
→ *Mon enfant fait-il preuve d'attention et de persévérance face aux difficultés ?*

🧑‍🤝‍🧑 **Vie sociale**
→ *Comment se passe l'intégration au sein du groupe classe ?*

😊 **Bien-être**
→ *Mon enfant semble-t-il épanoui et en confiance à l'école ?*

...

Absences et demandes de congé

- **Votre enfant est malade :** avertir l'enseignant-e avant le début des cours
- **Votre enfant doit aller chez le médecin :** transmettre le rendez-vous dès qu'il est connu.
- **Votre enfant n'est pas en classe :** l'enseignant-e essaiera de vous contacter dans les 10-15 minutes qui suivent l'heure de début. En cas de non-réponse, le relais est passé au responsable d'établissement qui avertit la police communale. Les frais de déplacement de la police sont à la charge des parents. En cas d'absence injustifiée, la situation est dénoncée à la préfecture.
- **Demande de congé spécial :** compléter le formulaire disponible sur le site de la commune, de l'école ou auprès de l'enseignant-e (en principe au moins 3 semaines avant le départ). Les demandes pour des vacances (départ anticipé ou prolongation) ne sont pas acceptées.
- **Jours « Joker »**

Jours JOKER

Texte et formulaire à disposition sur

ecole-marlygrandpre.ch

- *1 Les jours joker **ne peuvent pas être utilisés** le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires définies à l'article 33 (**excursions, courses d'école, classes vertes, semaine thématique, camps, journées sportives ou culturelles**) et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale.*
- *3 Les jours joker peuvent être cumulés. Les jours joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.*
- *4 En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.*
- *5 Les parents informent l'établissement de la prise d'un jour joker au moins une semaine à l'avance.*
- *6 Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi de programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.*

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'enseignement obligatoire de langue française SEnOF
Amt für französischsprachigen obligatorischen Unterricht FOA

Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 12 27, F +41 26 305 12 24
www.fr.ch/senof

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONGE SPECIAL (art. 37 RLS)

Congé de courte durée (jusqu'à 20 jour de classe)

Coordonnées de l'élève	
Nom et prénom de l'élève	
Adresse du domicile	
Degré de scolarité et classe	
N° de téléphone	
Etablissement scolaire	
Nom et prénom de/des l'enseignant-e-s titulaire-s	

Coordonnées des parents ou du représentant légal	
Nom et prénom du père, de la mère ou du représentant légal	
Adresse	
N° de téléphone - portable	

Demande *(dans la mesure du possible, à déposer dans un délai de 3 semaines avant le départ ; y joindre les documents justificatifs)*	
Date du congé demandé	Du au
Motif détaillé de la demande *(joindre les justificatifs)*	

Une demande à compléter par famille : les noms des frères et sœurs scolarisés au primaire et au CO sont à inscrire au dos de la feuille.

Avertir les enseignants concernés.

Si le CO est concerné, ne pas oublier de transmettre une copie de la demande aux 2 établissements.

https://ecole-marlygrandpre.ch/demandes-de-conges/



ANNONCE DE CONGE – JOURS JOKER

Ce formulaire est à remplir et à retourner aux enseignant-e-s **au minimum une semaine** avant le jour Joker.

Coordonnées de l'élève	
Nom et prénom de l'élève	
Classe	
Nom et prénom de/des enseignant-e-s titulaire-s	

Joker	
Date annoncée	
Nombre de demi-jour(s)	

Lieu et date	
Signature des représentants légaux *	

** Si les parents partagent l'autorité parentale, mais n'habitent pas ensemble, la signature des deux parents est nécessaire.*

Base légale
Dès le 1er août 2022, les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant quatre demi-jours de classe par année scolaire (jours « joker ») sans présenter de motif, sous réserve des conditions suivantes inscrites dans le nouvel article du Règlement de la Loi sur la scolarité obligatoire (RLS, art. 36a) :
*1 Les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires définies à l'article 33 (**excursions, courses d'école, classes vertes, semaine thématique, camps, journées sportives ou culturelles**) et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale.*
2 En début d'année scolaire, la direction d'établissement peut déterminer d'autres occasions particulières où un jour joker ne peut pas être pris.
3 Les jours joker peuvent être cumulés. Les jours joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.
4 En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.
5 Les parents informent l'établissement de la prise d'un jour joker au moins une semaine à l'avance.
6 Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi de programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.

https://ecole-marlygrandpre.ch/demandes-de-conges/

Communication avec l'école

- Quelques règles de base :

a) Privilégier le contact direct avec l'enseignant-e

b) Prendre rendez-vous pour un entretien par l'intermédiaire du carnet journalier, du cahier de communication, par téléphone…

c) Merci de respecter les horaires en appelant le matin entre 07h50 et 08h00, l'après-midi entre 13h20 et 13h30 / entre 15h30 et 17h30.

d) L'enseignant-e se réserve le droit de ne pas répondre lorsqu'il est en cours avec les élèves.

Communication avec l'école

KLAPP est le nouveau moyen de communication officiel (gratuit) mis sur pied par l'Etat de Fribourg.

1. S'apparente à une messagerie type WhatsApp au niveau du fonctionnement.
2. Le code reçu lie votre famille aux enseignantes de votre enfant.
3. Les enseignant-e-s répondront dans un délai raisonnable (« heures de bureau »).
4. Messagerie officielle de l'école : les informations importantes passent par ce canal. Diminuer le papier et éviter la perte de documents.
5. En cas de souci de connexion, n'hésitez pas à venir vers l'école pour régler le problème (voire vers le support de Klapp).

Bulletin de mi-semestre

Evaluations

- Le bulletin scolaire sera comme d'habitude donné aux élèves deux fois par année (janvier-février et juin-juillet).
- Au niveau fribourgeois, le thème de l'évaluation est revu dans tous ses aspects (objectifs, types, dossiers, entretiens…). Ce que nous pouvons déjà vous donner comme indication :

- **3-4H :** évaluation par des appréciations selon l'échelle suivante :

❖ Les objectifs d'apprentissage sont **maîtrisés avec aisance**.

❖ Les objectifs d'apprentissage sont **maîtrisés**.

❖ Les objectifs d'apprentissage sont **atteints**.

❖ Les objectifs d'apprentissage sont **non atteints**.

- Un dossier des attitudes et comportements sera transmis 4 fois par an.

- **5-8H :** évaluation par des notes au demi ou à l'entier selon l'échelle suivante :

- **6** = Les connaissances et les compétences de l'élève sont maîtrisées et peuvent être mobilisées dans de nouvelles situations complexes.
- **5** = Les connaissances et compétences sont présentes et peuvent être mobilisées dans des situations nouvelles.
- **4** = Les connaissances et les compétences de base sont présentes et peuvent être mobilisées dans des situations exercées et/ou familières. Elles permettent à l'élève de poursuivre ses apprentissages.
- **3** = Les connaissances et les compétences de base ne sont pas présentes et ne sont pas suffisamment mobilisables dans des situations familières. Ces manques peuvent entraver la poursuite des apprentissages.

- Un dossier des attitudes et comportements sera transmis 4 fois par an.

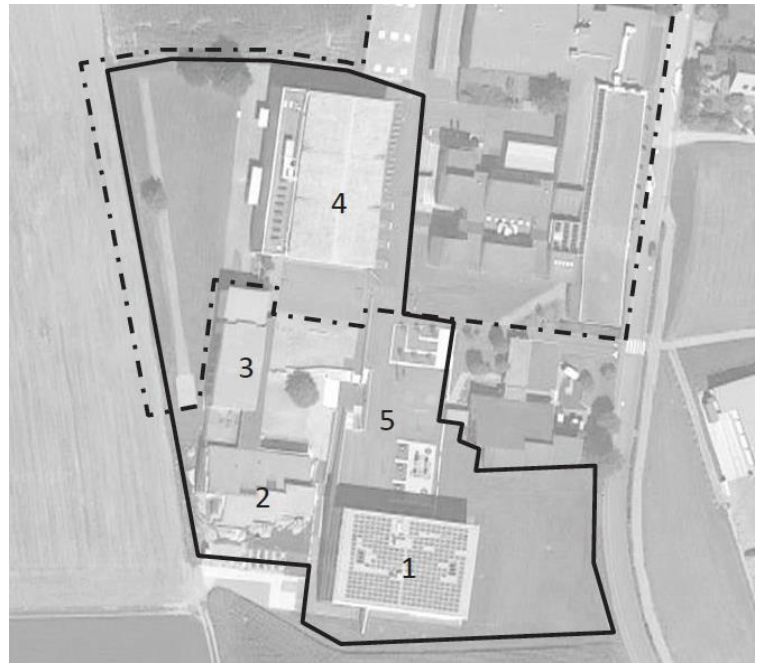
SLPP

« Dans une logique de collaboration entre les professionnels, des thérapeutes peuvent être amenés à intervenir ponctuellement au sein des classes au cours de l'année scolaire. Il s'agit d'actions ciblées, pour soutenir le cadre pédagogique de manière générale, sans référence directe à un élève en particulier. »

« Toute intervention réalisée sans information individuelle ne concerne pas spécifiquement leur enfant. Dans le cas contraire, une information personnalisée leur sera systématiquement adressée, qu'ils seront libres d'accepter ou de refuser. »

Chemin de l'école et périmètre scolaire

- Les enfants sont **sous la responsabilité des parents** sur le chemin de l'école.
- La cour d'école est surveillée 10 minutes avant et après les heures de classes, ainsi qu'à la récréation. N'envoyez donc pas votre enfant trop vite.
- Le périmètre scolaire est défini.





Entrée et sortie du bâtiment

Merci aux parents et aux personnes qui viennent amener ou chercher les enfants d'attendre à l'extérieur des bâtiments.

L'entrée et la sortie de la classe font partie aussi des apprentissages de l'autonomie.

Pour assurer une organisation de l'entrée des élèves dans le bâtiment, nous demandons aux parents de ne pas se tenir sous le préau.



Récréation saine

- Promotion de la santé : dans le cadre de l'école, le thème de la nutrition est abordé. Pour faire le lien avec la pratique, les enseignants rendent attentifs les élèves sur les denrées alimentaires utiles à leur santé, à leur concentration…
- Une récré saine est conseillée.

- Merci de votre collaboration !

Conseils pour un dix-heures ou goûter sain

L'alimentation est un réel plaisir des sens. Proposer aux enfants des repas et des en-cas diversifiés permet de couvrir les besoins fondamentaux et ainsi de bien grandir.
La présente fiche vous indique comment préparer un dix-heures ou un goûter sain.

Retrouvez-nous sur ge.ch

Un dix-heures ou un goûter sain

- contient de l'eau ou des infusions d'herbes et de fruits non sucrées.
- est composé d'un fruit et/ou d'un légume.
- est haut en couleur et attractif.
- est sans sucre ajouté.
- peut être complété selon l'activité physique et la faim par un produit céréalier, un produit laitier ou des fruits à coque.

Pas régulièrement, mais de temps en temps

- viande et produits à base de viande tels que saucisses, jambon, viande séchée – favorisez les produits pauvres en graisse.

Après avoir mangé les aliments suivants, il est conseillé de se rincer la bouche avec de l'eau:

- fruits secs
- jus de fruits (sans sucre ajouté)
- fruits exotiques tels que banane, mangue, ananas, papaye – privilégier les fruits exotiques issus des filières de production biologique ou du commerce équitable.

Ne sont pas recommandés

- les barres chocolatées, à base de lait ou de céréales.
- les céréales de petit-déjeuner sucrées.
- les biscuits.
- les boissons sucrées telles que thé froid, sirop, coca, boissons énergétiques.
- les boissons édulcorées artificiellement (light/zero).
- les boissons aromatisées et sucrées à base de lait.
- les produits gras ou fortement salés tels que bâtonnets salés, chips, fruits à coque salés.

Un en-cas raisonnable

- apaise les petites faims.
- apporte de l'énergie pour bouger et jouer pendant la pause et le temps libre.
- aide à se concentrer.
- se compose idéalement de produits régionaux et de saison.
- privilégie un emballage pratique, par exemple une boîte qui conserve les aliments au frais et permet d'éviter les déchets.

Taille d'une portion

1 portion de fruits et de légumes = autant que la main de votre enfant peut en contenir.



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Avec le soutien de: Promotion Santé Suisse

sge Schweizerische Gesellschaft für Ernährung
ssn Société Suisse de Nutrition
ssn Società Svizzera di Nutrizione

Idées pour des goûters équilibrés

Boissons



Eau du robinet* ou eau minérale



Infusion d'herbes / de fruits sans sucre

* En Suisse, l'eau du robinet est délicieuse et irréprochable sur le plan sanitaire.

Conseil
Le fait de varier les produits et leurs combinaisons permet de créer des en-cas originaux et attractifs, par ex. pain avec fromage frais ou yaourt nature avec fruits rouges.

Fruits



pommes *toute l'année*



poires *août–avril*



raisins *septembre–novembre*



cerises *juin–août*



figues *juin–septembre*



fruits rouges *juin–octobre*



prunes/ pruneaux *août–octobre*



nectarines/ pêches *juin–août*



mandarines *novembre–février*



oranges *novembre–février*



kiwis *toute l'année*



abricots *juin–août*



melons *juin–octobre*

Légumes



tomates *juin–septembre*



carottes *toute l'année*



concombres *avril–octobre*



chou-rave *mars–novembre*



céleri *mai–septembre*



poivrons *juillet–octobre*



radis *mai–septembre*



fenouil *mai–novembre*

Pain et céréales



pain complet



pain mi-blanc



flocons de céréales non sucrés



pain croustillant



galettes de riz

Produits laitiers



fromage



fromage frais / fromage d'alpage



séré nature



yaourt nature



lait

Fruits à coque



noix



noisettes



amandes



noix de cajou

Risque d'étouffement chez les tout-petits / les fruits à coque moulus peuvent être utilisés.

Fournitures scolaires

Dans le canton de Fribourg, les moyens d'enseignement et les fournitures scolaires nécessaires aux apprentissages sont fournis gratuitement aux élèves de l'école obligatoire. Cela comprend notamment les cahiers, les livres, les crayons et le matériel utilisé en classe.

Les parents restent responsables des effets personnels de leur enfant, par exemple les pantoufles, les vêtements pour le sport, le sac d'école, la gourde ou d'autres objets personnels demandés par l'enseignant·e (tablier pour les activités créatrices…).

Déchets

Rappeler aux enfants qu'il faut utiliser les poubelles à disposition !



Les poux



Etablissement scolaire
Marly Grand-Pré
Rte des Ecoles 34
1723 MARLY

Marly, novembre 2017

Les poux sont de retour…



Chers parents,

On signale à nouveau des enfants porteurs de **poux** dans les classes de Marly Grand-Pré.
En conséquence, nous vous prions instamment d'examiner soigneusement et fréquemment la tête de vos enfants.

En cas de découverte de poux ou de lentes (oeufs), nous conseillons de passer la chevelure au peigne fin (peignette), puis d'utiliser un shampoing *anti-poux*.

Il faut se souvenir :

- que le cycle du pou, de la ponte à l'éclosion, est de **3 semaines**.

- que les poux se transmettent par contact direct et peuvent vivre **48 heures** dans les bonnets, sur les taies d'oreiller, les linges de bain, etc. Tout le linge qui ne peut pas être bouilli doit être bien secoué et aéré.

En vous remerciant de prendre note de ce qui précède, je vous transmets mes meilleures salutations.

Frédéric Perroud
Direction d'établissement

Piscine

Les verrues

- Les classes se rendront environ 10 fois à la piscine.
- Merci de contrôler les pieds de vos enfants (verrues). S'il y en a, il est possible de venir à la piscine en portant des « chaussettes » spéciales.



Education physique

Le moment dans le vestiaire et la douche font partie de la leçon d'Education physique. C'est l'occasion pour l'élève de s'accorder un instant de calme, temps durant lequel il va prendre soin de son corps. La douche lui permettra d'aborder la suite de sa journée scolaire dans un état de fraîcheur et surtout, il n'en sera que mieux disposé à poursuivre son travail en classe.

La leçon d'Education physique ne vise pas uniquement à exercer une activité physique mais prend notamment en compte l'aspect « santé de l'élève ». Il est donc du devoir de l'Ecole de veiller au bien-être et à l'hygiène de chacun.

*Connaître son corps, **en prendre soin** et reconnaître ses besoins physiques et nutritionnels* est une des visées prioritaires de l'Education physique. Cet objectif figure dans le PLAN D'ETUDES ROMAND (PER).

Source : Service du sport scolaire

Précision :

Le training pour le sport ne doit pas être le même que celui porté en classe.

Adresse

@studentfr.ch

- Dès la 5H, les élèves suivent des modules pour utiliser de façon responsable internet et les outils mis à disposition (Office, Frischool…). Cela ne signifie pas que les élèves seront plus sur l'ordinateur mais ils acquerront des compétences dans l'éducation numérique.
- Ils recevront par la suite un passeport informatique avec leur adresse et leur mot de passe initial. La création du mot de passe personnel se fait en classe. Cette adresse les suivra durant toute leur scolarité obligatoire et post-obligatoire.
- En cas de problème de connexion, veuillez vous adresser à l'enseignant-e en priorité (même dans le futur).

Frischool

- www.frischool.ch



Information pour les parents de 5H

Ecrans : gestion

https://www.youtube.com/watch?v=KkJw53BZ4hw





Extrascolaire

- Des services sont à disposition des familles :

a. L'accueil extrascolaire
b. Les devoirs surveillés
c. Le sport scolaire facultatif

Ce sont des services communaux. Ils ne dépendent pas de l'école et des enseignants.

Pour toute question, contacts sur le site www.marly.ch ou dans le bulletin d'information.

Oublis

- Une caisse grise se trouve dans l'entrée du bâtiment 34 et dans l'entrée du pavillon (EE). Elle est accessible.
- Après quelque temps, les objets restants sont donnés à la Croix-Rouge ou à une œuvre caritative.
- Conseil : dans la mesure du possible, noter le nom de votre enfant sur ses affaires (boîte de récré, bonnet, triangle, …).

Contacts Liens

Etablissement scolaire de Marly Grand-Pré

- https://ecole-marlygrandpre.ch
- https://www.marly.ch/enfance-et-formation